

Une étape décisive enfin franchie

GRANDSON Le plan d'affectation Bellevue Borné-Nau Est a été ratifié. Après 15 ans d'un travail d'envergure, le plan pourra donc enfin partir pour acceptation au Canton. Retour sur l'histoire de ce projet.

PAR VÉRONIQUE MEUSY / PHOTO GABRIEL LADO

La politique des agglomérations de la Confédération, initiée en 2001, vise notamment à coordonner urbanisation et mobilité et à limiter l'étalement urbain. Cette orientation a été renforcée par la révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), acceptée par le peuple en 2013. Elle impose de mieux préserver les terres agricoles, de limiter le mitage du territoire et de privilégier le développement à l'intérieur du milieu bâti existant. Pour les agglomérations, dont celle d'Yverdon-les-Bains à laquelle Grandson est intégrée, cela se traduit par un principe clair: concentrer prioritairement les nouveaux habitants à proximité des services, des transports publics et des équipements existants, en utilisant mieux les zones déjà urbanisées. C'est le principe de la densification vers l'intérieur.

Collège et centre sportif

En 2012, le plan directeur communal a été approuvé avec de grandes orientations, dont un plan de quartier à développer à Bellevue Borné-Nau. Une partie, dédiée à l'utilité publique, est d'ores et déjà construite et utilisée, avec le collège et le centre sportif. Toute la partie longeant l'autoroute, depuis le centre sportif en direction des Tuileries, toujours en terrain agricole actuellement, est considérée comme future zone à

développer pour l'habitat. Les premières études pour aménager ce plan de quartier, sur l'entier du périmètre, visaient l'accueil de 1500 personnes. Depuis, le projet a été revu à la baisse et couvre une parcelle de 5 hectares, dont 1,8 hectares communaux et 3,2 en mains privées, entre le centre sportif et le chemin des Pâquiers, et prévoit d'accueillir 680 personnes.

Impact du trafic

La mise à l'enquête de ce plan de quartier a suscité plusieurs oppositions, portant sur une dizaine de thématiques. La mobilité et les impacts du trafic sur les quartiers voisins ont constitué l'une des principales préoccupations. Le projet apporte précisément des réponses à cet enjeu. La desserte automobile du nouveau quartier se fera par le carrefour du Repuis, afin de concentrer les accès et d'éviter le report du trafic sur les rues adjacentes et les quartiers d'habitation voisins. Le principe retenu vise ainsi à empêcher toute perméabilité du trafic automobile à travers le quartier. De plus, une butte paysagère et arborisée, du côté de l'autoroute, sera aménagée en parking.

Oppositions levées

Cette approbation du préavis du plan d'affectation sera vraiment une plus-value pour Grandson. Benjamin Payot,



Les parcelles s'étendent le long de l'autoroute entre le collège et le centre sportif (en haut à gauche) et le chemin des Pâquiers. GABRIEL LADO

rapporteur de la commission, après la récusation de conseillers communaux opposants, a annoncé que les dernières oppositions étaient

levées, en donnant les réponses nécessaires, notamment sur l'utilisation espérée de matériaux bio-ressourcés, puis a recommandé aux conseillers

de suivre les conclusions de la Municipalité. Antonio Vialatte, syndic, est soulagé de voir enfin ce projet partir au canton, soit à la DGTL, Direction Générale

du Territoire et du Logement pour approbation. Il porte ce projet avec ses collègues et ses équipes, depuis plus de 13 ans.

Le projet: un véritable défi

Le projet prévoit de construire des immeubles de trois à cinq niveaux maximum. La pente naturelle en direction de l'autoroute permettra d'intégrer progressivement les bâtiments les plus hauts dans le terrain, atténuant ainsi la perception des différences de niveaux. Cette implantation en gradins devrait favoriser une insertion harmonieuse du quartier dans le paysage.

Le Conseil communal a amendé le préavis initial pour doubler la part de logements d'utilité publique (LUP), la faisant passer de 10% à 20% du futur parc immobilier. Cette décision politique forte vise à garantir l'accueil d'un mélange d'habitats à loyers modérés, abordables, adaptés aux personnes en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement et pour les étudiants. Le parc offrira aussi des appartements en PPE ou en location sur le marché libre. La conception d'un quartier largement libéré de la voiture, associée à l'absence de parkings souterrains sous les espaces extérieurs, permettra de privilégier des aménagements paysagers de qualité et des plantations en pleine terre, contribuant ainsi à un cadre de vie agréable, largement végétalisé.

La Municipalité souhaite favoriser une mixité sociale et intergénérationnelle. L'enjeu sera aussi de faire de ces nouveaux habitants des Grandsonnoises et des Grandsonnois pleinement intégrés à la vie du bourg, et non de créer un quartier-dortoir. Avec quelque 680 habitants supplémentaires, soit près de 20% de population en plus, cette intégration passera notamment par les sociétés locales, les commerces, les écoles, les activités culturelles et sportives et, plus largement, par la vie associative et sociale de Grandson.

NOS QUESTIONS À...

ANTONIO VIALATTE
SYNDIC DE GRANDSON



«Une étape primordiale a été franchie avec l'acceptation du dernier préavis et la fin des procédures communales»

Quel sera l'impact de ce projet sur les finances communales?

Il est difficile aujourd'hui de faire des projections précises, car nous ne connaissons évidemment pas encore la structure de la population qui viendra habiter ce quartier. Mais une chose est certaine: davantage d'habitants, ce sont aussi davantage de contribuables pour répartir le financement des infrastructures et des investissements communaux, existants comme futurs. Cette croissance devrait également améliorer certains de nos ratios financiers par habitant, notamment dans le cadre de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).

Devrez-vous agrandir la STEP, repenser le réseau électrique ou celui des conduites d'eau?

Pour les eaux usées, cette croissance a déjà été anticipée avec la création d'une intercommunalité, l'AIERG, qui a permis de régionaliser les installations liées à leur traitement. Les eaux de la région de Grandson sont désormais acheminées vers une station d'épuration qui a bénéficié ces dernières années des investissements nécessaires pour répondre aux besoins d'un bassin de population en croissance. La même logique a prévalu pour l'eau potable avec la construction d'un nouveau réservoir par l'Association des communes de la région Grandson et les investissements communaux en cours.

En ce qui concerne le réseau électrique, il est de la compétence du gestionnaire de réseau, en l'occurrence la Romande Energie. Et le quartier devra répondre à la nouvelle loi sur l'énergie et sa capacité à produire de l'énergie renouvelable.

Quand espérez-vous voir le premier coup de pioche dans ce futur quartier?

J'espère naturellement être encore à la Municipalité pour y assister! Dans le scénario le plus favorable, je table sur 2028 et, de manière plus prudente, au plus tard autour de 2030. Mais une étape primordiale a été franchie aujourd'hui avec l'acceptation du dernier préavis et la fin des procédures communales.